



## COMMISSION FÉDÉRALE JEUNES

Consultation écrite du 17 septembre 2025

Procès-verbal n°11

Après consultation écrite, les membres de la CFJ statuent sur les points suivants :

- Désignation technique Coupe de France 18U

### 1. DESIGNATIONS TECHNIQUES

La CFJ désigne les commissaires techniques sur les compétitions suivantes :

- Phase préliminaire de la coupe de France 18U : **Quentin LOMBARD** (à distance)
- Final 4 de la coupe de France 18U : **Quentin LOMBARD**

### 2. RECOURS

*Les décisions de la commission fédérale jeunes portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral. L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

*L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

*Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*

*Quentin LOMBARD*

*Président CFJ*